

*Interpellation présentée par la députée :  
Mme Lydia Schneider Hausser*

*Date de dépôt : 19 avril 2012*

## **Interpellation urgente écrite Gare aux piétons !**

Mesdames et  
Messieurs les députés,

La rénovation de la gare Cornavin est devenue, dans sa deuxième étape, la re-construction d'une grande partie des bâtiments de l'édifice. Qui dit construction complète dit grand chantier. Lorsqu'un grand chantier choisi un tunnel urbain comme lieu d'entrée et sortie des camions, cela induit forcément des désagréments aux utilisateurs de la chaussée couverte. Ici, les seuls à payer les désagréments de ce chantier sont les piétons.

Depuis les débuts de la deuxième étape de rénovation des bâtiments de la gare, le trottoir permettant de traverser le tunnel sous voies nommé « Passage des Alpes » qui permet de relier le quartier des Pâquis à la rue du Fort Barreau, est devenu un danger sans nom pour les piétons.

En réalité, d'après la voirie, les piétons ne devraient plus exister, rayés de la voie publique, obligés de passer à l'intérieur de la gare, par devant les commerces souterrains pour rejoindre les magasins les plus proches situés dans le haut du quartier des Pâquis (centre commercial des Cygnes ou autres commerces de la rue de Lausanne).

De fait, un mini-trottoir de 20 cm de large, adossé à la bande cyclable dessinée sur une route à trois voies de circulation automobile est le passage utilisé par les habitants de tout un quartier.

Quelles que soient les décisions théoriques prises par les ingénieurs et autres professions de la branche de la construction et de la mobilité, la réalité est bien là : quotidiennement un grand nombre d'enfants, de personnes adultes ou âgées passent sur ce semblant de trottoir.

***Comment le Conseil d'Etat entend-il remédier à cette situation hautement dangereuse pour un grand nombre d'habitants de Genève ?***